

MONAT®  
**PASSPORT**  
2024 | 

1 Février 2024

Les présentes conditions générales régissent l'inscription et la participation des partenaires commerciaux à Passport 2024 à Tulum, au Mexique, qui se tiendra du 1 au 4 novembre 2024.

## CONDITIONS D'UTILISATION

- Seuls les Partenaires de Marché en règle avec MONAT Global Corp, MONAT Global Canada ULC, MONAT Global UK LTD, MONAT Global Poland sp. z o.o., MONAT Global Spain, S.L., MONAT Natural Europe Limited filiales MONAT Global Lithuania, MONAT Global Australia, PTY LTD, MONAT Global Australia PTY LTD trading as MONAT Global New Zealand, MONAT Global France, SAS, ou MONAT Natural Europe Limited trading as MONAT Global Europe (collectivement, "MONAT") sont éligibles pour participer au MONAT Passport 2024 Tulum (ci-après "Passport 2024").
- En aucun cas un Partenaire de Marché non qualifié ne peut être enregistré comme occupant supplémentaire dans la chambre de villégiature d'un Partenaire de Marché qualifié. Si cela est découvert, le partenaire commercial qualifié qui a enregistré cet occupant perdra ses droits d'inscription, et le partenaire commercial non qualifié ainsi que cet occupant perdront leur droit d'assister à Passport 2024.
- Une pièce d'identité gouvernementale avec photo indiquant la date de naissance est requise pour le retrait du badge.
- L'inscription des invités est soumise à des limites de capacité et est autorisée selon le principe du "premier arrivé, premier servi".
- MONAT n'a aucune obligation d'accueillir des invités supplémentaires lors des événements organisés par les partenaires de marché.
- Tous les invités sont responsables de leurs propres frais de voyage, sauf s'il est expressément indiqué qu'il s'agit d'une "récompense" pour le niveau de qualification concerné.
- Les excursions, certains repas et autres éléments qui ne sont pas expressément mentionnés dans le programme du voyage sont à la charge du voyageur, le cas échéant.
- Aucune autre compensation ou aucun autre hébergement ne sera offert en lieu et place de la participation. Il n'y a pas de valeur équivalente en espèces si un Partenaire de Marché ne peut pas ou ne participe pas, que ce soit par choix ou pour des raisons personnelles. Aucun montant ne sera payé ou remboursé si un partenaire commercial décide de ne pas assister ou ne peut pas assister à Passport 2024. **IL N'Y AURA ABSOLUMENT AUCUNE EXCEPTION.**
- Le Partenaire de Marché assume toute responsabilité pour son conjoint, son invité ou tout enfant qui l'accompagne et libère MONAT de toute responsabilité pour ce conjoint, cet invité et ces enfants en considération du fait que MONAT permet au Partenaire de Marché et à tout conjoint ou invité du Partenaire de Marché d'assister à Passport 2024. Chaque Partenaire de Marché, pour lui-même ou elle-même, et au nom de tout conjoint ou invité du Partenaire de Marché,

libère MONAT, ses officiers, directeurs, employés et agents de toute responsabilité découlant de ou en relation avec Passeport 2024, et toute activité en relation avec Passeport 2024.

- Les partenaires commerciaux qui se qualifient pour le niveau 1 auront la possibilité de payer pour amener un invité adulte qui n'est pas un partenaire commercial pour partager leur hébergement à l'hôtel dans le cadre de la récompense du niveau 1. Les frais d'invité non remboursables de 499,00 USD seront perçus au moment de l'inscription par carte de crédit ou de débit. Le billet d'avion des invités inscrits n'est pas inclus. Les frais d'inscription non remboursables comprennent : l'hébergement dans un hôtel partagé ; un forfait repas tout compris commençant par le dîner du 1er novembre 2024 et se terminant par le petit-déjeuner du 4 novembre 2024 ; un badge d'invité, l'accès à la session générale et à la réception de clôture. Ne sont pas inclus : le billet d'avion, les cadeaux sur place, les cadeaux ou toute autre inclusion d'un partenaire commercial qui n'est pas expressément mentionnée dans le présent document. Les invités enregistrés âgés de moins de 18 ans peuvent partager l'hébergement d'un partenaire commercial admissible conformément aux politiques de l'hôtel ; cependant, les invités âgés de moins de 18 ans ne peuvent pas assister aux événements officiels nécessitant une accréditation d'invité enregistré. **TRÈS IMPORTANT :** Les mineurs étrangers (citoyens non mexicains âgés de moins de 18 ans) qui se rendent au Mexique seuls ou avec un tiers majeur (pas leurs parents) en tant que touristes ou pour un court séjour à des fins d'études (jusqu'à 180 jours) ont besoin d'une **autorisation ou d'une lettre de consentement de la part de leurs parents ou tuteurs.** Les mineurs de moins de 18 ans voyageant avec au moins un de leurs parents ou tuteurs N'ONT PAS besoin d'une autorisation ou d'une lettre de consentement. Ce formulaire est disponible à l'adresse suivante : <https://www.gob.mx/inm/acciones-y-programas/formato-de-salida-de-menores> . Le coût de l'occupation triple ou quadruple des chambres, si applicable et disponible, sera collecté par l'hôtel à votre arrivée.
- Si vous décidez d'emmener un enfant à Passeport 2024 :
  - Les enfants ne sont pas autorisés à participer aux sessions, réceptions ou activités prévues par MONAT.
  - Le coût de l'occupation d'une chambre supplémentaire est de votre seule responsabilité et, le cas échéant, sera perçu directement par l'hôtel au moment de l'enregistrement.
  - Tous les frais de voyage, y compris les billets d'avion et les transports terrestres, sont à la charge du bénéficiaire du voyage.
  - Le respect de toutes les lois et réglementations relatives aux voyages internationaux de mineurs relève de la seule responsabilité du voyageur.
- MONAT se réserve le droit de modifier les dates du voyage, les inclusions ou les spécificités du programme à tout moment, et peut même annuler le voyage pour toute raison hors du contrôle raisonnable de MONAT ou du centre de villégiature de destination pour le voyage, y compris, mais sans s'y limiter, les " actes de Dieu ", les troubles civils, la guerre, les perturbations du transport, les conditions météorologiques, les urgences nationales, les pandémies, les actions gouvernementales, les grèves, ou toute autre circonstance que MONAT ou le centre de villégiature de destination, à leur seule discrétion, jugent comme rendant Passeport 2024 impraticable, impossible ou non sécuritaire. Si de telles circonstances nécessitent l'annulation du voyage, MONAT ne sera pas responsable de tout dommage, perte, responsabilité, coût ou dépense qu'un Partenaire de Marché ou le conjoint, l'invité ou les enfants du Partenaire de Marché peuvent encourir, même si MONAT est avisé de la possibilité de tels dommages ; MONAT ne sera pas non plus obligé de reprogrammer Passeport 2024 ou de fournir une compensation séparée ou additionnelle de quelque nature que ce soit.
- Chaque Partenaire de Marché qui participe à Passeport 2024 comprend qu'il y a un certain danger à participer à Passeport 2024, et qu'il y a la possibilité de blessures physiques pouvant aller jusqu'à la mort. **MONAT encourage fortement tous les Partenaires de Marché et leurs invités à rester sur la propriété du centre de villégiature pendant Passeport 2024.** MONAT ne sera pas responsable de toute blessure physique ou perte monétaire qu'un Partenaire de Marché ou le conjoint, l'invité ou les enfants d'un Partenaire de Marché peuvent subir pendant l'assistance de Passeport 2024, en considération de MONAT permettant au Partenaire de Marché et à tout conjoint, invité ou enfant du Partenaire de Marché d'assister à Passeport 2024. Chaque Partenaire de Marché, pour lui-même ou elle-même, et au nom de tout conjoint, invité ou enfant du Partenaire de Marché, libère MONAT, ses officiers, directeurs, employés et agents de toute

responsabilité découlant de ou en relation avec Passeport 2024 et toute activité en relation avec Passeport 2024. De plus, comme condition de participation à Passeport 2024, le Partenaire de Marché accepte d'indemniser, de défendre et d'exonérer MONAT, sa société mère, ses filiales et ses affiliés de toute responsabilité découlant de la participation à Passeport 2024 du Partenaire de Marché et de son conjoint, invité ou enfant, ou de toute mauvaise utilisation de toute installation par le Partenaire de Marché ou son conjoint, invité ou enfant, sauf dans la mesure où de tels dommages découlent directement d'une mauvaise conduite délibérée de MONAT.

- Sans la libération et l'indemnisation du Partenaire de Marché envers MONAT, tel que stipulé dans le paragraphe ci-dessus, MONAT ne permettra pas au Partenaire de Marché ou au conjoint, à l'invité ou aux enfants du Partenaire de Marché d'assister à Passeport 2024. Si le Partenaire de Marché n'est pas d'accord avec les termes de cette décharge et indemnisation, le Partenaire de Marché ne devrait pas et ne peut pas assister à Passsport 2024. En participant à Passsport 2024, chaque Partenaire de Marché confirme qu'il accepte les termes de la décharge et de l'indemnisation mentionnés dans le paragraphe ci-dessus. Tous les participants devront signer une décharge de responsabilité pour le retrait des badges.
- En participant à Passeport 2024, le Partenaire de Marché, au nom du Partenaire de Marché, et au nom de chaque conjoint, invité ou enfant du Partenaire de Marché, consent aux entrevues, à la photographie, à l'enregistrement audio, à l'enregistrement vidéo et à leur publication, exposition ou reproduction pour être utilisés pour les nouvelles, les diffusions sur le web, les objectifs promotionnels, les télédiffusions, la publicité, l'inclusion sur les sites web, ou tout autre objectif par MONAT et ses affiliés et représentants, sans aucun autre paiement au Partenaire de Marché ou au conjoint, invité ou enfant du Partenaire de Marché. Chaque Partenaire de Marché, au nom du Partenaire de Marché, et au nom de chaque conjoint, invité ou enfant du Partenaire de Marché, libère MONAT, ses partenaires et toutes les personnes impliquées de toute responsabilité liée à la prise, l'enregistrement, la numérisation ou la publication d'entrevues, de photographies, d'images informatiques, de vidéos et d'enregistrements sonores.
- En participant à Passsport 2024, le Partenaire de Marché, au nom du Partenaire de Marché et au nom du conjoint, de l'invité ou des enfants de chaque Partenaire de Marché, renonce à tous les droits qu'ils peuvent avoir à toute réclamation de paiement ou de redevances en relation avec toute exposition, diffusion en continu, diffusion sur le Web, télévision ou autre publication, indépendamment du fait qu'un droit d'entrée ou de parrainage soit facturé, et ils renoncent également à tout droit d'inspecter ou d'approuver toute photo, vidéo ou enregistrement audio pris par MONAT ou la personne ou l'entité désignée pour le faire par MONAT.
- Les qualifiés qui participent à Passsport 2024 seront seuls responsables des impôts sur le revenu attribuables à la compensation non monétaire en raison du fait que MONAT paie pour des voyages d'incitation et d'autres récompenses non monétaires. Dans certains cas, la valeur de ce voyage incitatif peut être déclarée aux autorités fiscales dans votre juridiction conformément à la loi fiscale applicable dans le pays. Si et là où c'est applicable, tout hôtel ou billet d'avion payé par MONAT sera rapporté aux autorités fiscales respectives. Les Partenaires de Marché Qualifiés qui s'inscrivent à un événement et qui ne participent pas ou ne peuvent pas participer resteront responsables de la valeur imposable de tous les coûts non remboursables encourus par MONAT. Des exemples de valeur de voyage imposable qui resteront à déclarer même si un Partenaire de Marché n'est pas en mesure d'assister à l'événement incluraient : un minimum d'une nuitée de chambre, les taxes d'hôtel et les frais de villégiature. Les billets d'avion non remboursables payés par MONAT seront inclus dans le rapport de revenu imposable, là où c'est applicable, tel que défini par les directives d'imposition de votre pays au moment de ce voyage.
- Avant la **notification officielle** de l'accomplissement aux Partenaires de Marché qualifiés, toute information concernant le statut et la qualification n'est pas officielle et est sujette à changement et vérification par MONAT. Il y a plusieurs facteurs qui peuvent contribuer à une variation du statut et des qualifications.
- Une invitation écrite livrée par courrier électronique ou postal, envoyée par le département des événements de MONAT Global Corp, est la seule forme de **notification officielle** reconnue. Les appels téléphoniques, les conversations de personne à personne, les messages textuels, les publications sur les médias sociaux, et les courriels ou les courriers

postaux provenant de départements autres que le département des événements de MONAT Global Corp sont des exemples de communications qui **ne constitueraient pas une notification officielle** de qualification.

- Les Partenaires de Marché bénéficiant du Passeport 2024 ne peuvent pas vendre, substituer, transférer ou réattribuer leur réservation pour le Passeport 2024.

## CONDITIONS D'ACCEPTATION DES BILLETS D'AVION PAYÉS PAR MONAT

- Le voyage aller-retour en avion jusqu'à l'aéroport le plus rentable des deux aéroports avoisinants : L'aéroport international de Cancun (CUN) ou l'aéroport international de Tulum (TQO)\* sera fourni par MONAT pour un Partenaire de Marché (principal) par numéro d'identification du Partenaire de Marché (PMID), sauf lorsque cela est expressément indiqué comme "récompense" pour le niveau de qualification respectif.

- Au moment de la publication de ce document, l'aéroport TQO de Tulum assure des vols sans escale à partir des points d'origine suivants :

o Aéroports d'origine > Tulum Airport : Code aéroport :

<b>Pays : ÉTATS-UNIS</b>	Aéroport d'Atlanta	ATL
	Aéroport de Charlotte	CLT
	Aéroport de Dallas Fort-Worth	DFW
	Aéroport de Fort Lauderdale	FLL US
	Aéroport de Miami	MIA
	Aéroport d'Orlando	MCO
<b>Pays : MX</b>	Aéroport de Mexico	MEX

- Les billets d'avion doivent être réservés au tarif le plus bas disponible et aux dates prévues du programme :  
1 - 4 novembre 2024.

- Les voyageurs peuvent être invités à effectuer jusqu'à une correspondance dans chaque direction du vol si cela permet à MONAT de réaliser une économie de 200,00 USD ou plus et si la durée de la correspondance est inférieure à 2 heures entre les vols.

- Si des vols sans escale sont disponibles sur votre marché et que la différence de tarif est inférieure à 200 USD par rapport au tarif le plus bas disponible pour un vol de correspondance, les vols sans escale seront autorisés.

- Toute demande de voyage pour des jours autres que les dates prévues du programme, 1st - 4th novembre 2024, sera soumise à l'approbation écrite de MONAT. MONAT n'est pas obligé de couvrir les billets d'avion pour les voyages en dehors des dates de voyage du programme spécifiées.

- Le Partenaire de Marché doit réserver les billets d'avion par l'intermédiaire de l'agence partenaire de MONAT. Les billets réservés directement auprès des compagnies aériennes, ou par tout autre moyen, ne sont PAS REMBOURSABLES.

- Les bagages enregistrés, l'attribution de sièges préférentiels et les autres frais accessoires des compagnies aériennes sont à la charge du voyageur.

- Une fois le billet émis, les frais de changement de compagnie aérienne sont à la charge du voyageur, le cas échéant.

- Le Partenaire de Marché doit partir et revenir à l'aéroport commercial le plus proche de votre adresse PMID.
- Les escales ne sont pas autorisées.
- Les demandes de vols sur des compagnies aériennes spécifiques/préférées ne doivent pas avoir d'incidence sur le prix total du billet d'avion payé par MONAT.
- Bien que nous comprenions que certains Partenaires de Marché doivent voyager une plus grande distance de votre adresse PMID, MONAT ne fera pas d'accommodements spéciaux pour vous (par exemple, une nuit d'hôtel parce que "mon vol vers le centre de villégiature de destination est trop long"). Cependant, MONAT ne demandera pas aux voyageurs de faire plus d'un arrêt dans chaque direction, à moins que leur ville d'origine ne nécessite une double connexion en raison des itinéraires standard des compagnies aériennes. En outre, les vols de nuit ne seront pas exigés comme condition pour les voyages couverts.
- Les frais liés aux retards de voyage, aux correspondances manquées, aux événements météorologiques ou à d'autres perturbations du voyage, y compris, mais sans s'y limiter, les frais d'hébergement en cas de correspondances manquées, de vols annulés, de départs anticipés, de négligence et/ou de circonstances personnelles, sont à la charge du voyageur.
- L'assurance voyage et les permis ou vaccins nécessaires pour les vols d'escale aux États-Unis ou dans tout autre pays sont à la charge du voyageur.